



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONGÉS SCOLAIRES DE DÉCEMBRE 2019 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PAS DE RELÂCHEMENT !

Nantes, le 19 décembre 2019

À l'occasion des vacances scolaires, le trafic sur les routes du département sera dense.

« Sur la route, respecter les règles c'est respecter la vie »

Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, appelle à la prudence et à la vigilance de tous, pour qu'aucune vie ne soit brisée par un accident qui laisse des séquelles graves ou par le drame que constitue le décès de l'un de vos proches. Déjà 66 personnes ont perdu la vie sur les routes du département depuis le début de l'année.

Nos conseils de prudence

La conduite en hiver s'avère délicate lorsque le vent souffle, que la pluie ou la neige tombe ou que le verglas se forme sur les routes. Avant de prendre la route, il est impératif de s'informer sur les prévisions météorologiques, sur les conditions de circulation et sur l'état des routes : www.bison-fute.fr et www.meteofrance.fr.

Préparez votre véhicule pour voyager en toute sécurité.

- > Vérifiez votre véhicule : pression des pneus, essuies-glaces, plaquettes de freins, amortisseurs...
- > Vérifiez votre matériel : gilet jaune, triangle de signalisation, roues de secours...
- > Vérifiez votre chargement : bagages sur les barres de toit, porte-vélos, remorques...

En cas de longs trajets, pour éviter la baisse de vigilance ou l'endormissement, faites une pause toutes les deux heures et n'hésitez pas à passer le volant.

La consommation d'alcool est incompatible avec la conduite

En Loire-Atlantique, 18 % des accidents mortels sont liés à l'alcool.

Le taux limite d'alcool est fixé à 0,2g/l pour les conducteurs novices. Cette limite peut être dépassée dès le 1^{er} verre d'alcool. Par conséquent, aucune consommation d'alcool avant de prendre le volant.

L'alcool a un effet désinhibiteur et euphorisant qui modifie la perception des risques.

Il provoque :

- une mauvaise coordination des gestes;
- un allongement du temps de réaction;
- le trouble de la vision.

Il favorise également l'agressivité et la somnolence.

L'utilisation en parallèle de médicaments ou de produits stupéfiants augmente significativement les risques.

La vitesse provoque et aggrave les accidents

Depuis le 1er juillet 2018 la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens sans séparateur central est limitée à 80 km/h.

La vitesse réduit les possibilités de manœuvrer à temps et le champ visuel :

- les accidents sont plus graves;
- la fatigue et le stress augmentent;
- la distance d'arrêt augmente avec la vitesse.

Ne vous laissez pas distraire par votre téléphone portable : rangez-le !

La conversation téléphonique au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

Avant de prendre la route, téléchargez l'application « mode de conduite » qui met votre portable en veille et envoie un message de prévention à ceux qui vous appellent.

Depuis le 1er janvier 2019, en cas d'usage du téléphone au volant, les forces de l'ordre pourront suspendre le permis des personnes ayant commis, en même temps, une infraction au code de la route.

• • • • •

**La probabilité de décéder ou d'être grièvement blessé sur les routes ne relève pas de la fatalité.
Chacun, par son comportement, peut contribuer à éviter les drames.
La sécurité routière est l'affaire de tous : « Sécurité routière, tous responsables ».**

• • • • •

« Sur la route, respecter les règles c'est respecter la vie »

Retrouvez tous les conseils de prudence sur www.securite-routiere.gouv.fr

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr



@prefet44



**Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique**



@Faucheuse44



La Faucheuse 44

